

MISE EN SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE DE L'HABITATION

Autocontrôle des installations

(Loi ALUR)

FORMATION



Formation animée
par le CONSUEL



FAISONS AVANCER LA
SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE



OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Connaître la réglementation relative à la mise en location des logements existants dont l'installation électrique a plus de 15 ans,
- Être capable d'identifier et de formaliser dans un rapport les défauts de sécurité à corriger dans le cadre de la mise en sécurité

- Date : 25 mai 2018
- Durée : 07 heures
- Public : Artisans, salariés.
- Lieu : CAPEB 71- Chalon
- Coût et prise en charge : Consulter la CAPEB

DEMANDE D'INFORMATION

À retourner au service formation

CAPEB de Saône-et-Loire- 5 rue George EASTMAN- CS 10026- 71102 CHALON SUR SAONE Cedex
Fax 03.85.90.97.79

Cachet entreprise

Statut du stagiaire :

- Chef d'entreprise
- Salarié
- Gérant salarié
- Gérant non-salarié
- Conjoint salarié
- Conjoint collaborateur

Nom et Prénom du stagiaire

- Je souhaite connaître le coût et les conditions d'inscription pour pouvoir suivre la formation
- Mise en sécurité électrique- LOI ALUR- du 25 mai 2018**